

Image not found or type unknown



## Bien locatif\_Taux endettement

Par **LNCEmma**, le **06/12/2023** à **11:55**

Bonjour,

Dans le cadre d'un prêt immobilier. J'aimerais connaître les conditions pour calculer la capacité d'emprunt avec une condition particulière : j'ai un bien loué à un membre de la famille (parents).

Le calcul est-il le même :  $((\text{Salaire} + \text{Montant loué à } 70\%)*35\%)-(\text{prêt en cours}+\text{frais})$

Pour calculer la capacité au niveau d'un prêt, le montant sur le bien locatif reste bien à 70% du montant loué? Même s'il est loué à un membre de la famille?

Merci pour vos retours

Par **Marck.ESP**, le **06/12/2023** à **12:25**

Bonjour et bienvenue

Toutes les banques ne raisonnent pas de la même manière. Certains éléments de votre dossier qui pourraient passer chez l'une pourraient ne pas passer chez une autre. Mieux vaut "faire le tour" ou passer par un courtier.

Par **youris**, le **06/12/2023** à **13:29**

bonjour,

il faut savoir qu'il n'existe pas de droit au crédit et que l'organisme de crédit doit vérifier la solvabilité de l'emprunteur.

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **06/12/2023** à **17:50**

Bonjour

chaque banque est libre de ses méthodes de calcul, de faire une proposition ou non

il n'y a aucune obligation à accorder un prêt